

MASTER I SCIENCES DE L'ÉDUCATION

FORMATION PRESENTIEL
(Formation Initiale)

› Insertion Formation

Responsable Pédagogique : Philippe SEMENOWICZ
Responsable d'année : Laurence COSTES
Gestionnaire de scolarité : Carole PRIGENT

Année universitaire 2023/2024

SOMMAIRE

CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	4
PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER	7
INTERVENANTS SPECIFIQUE DU MASTER 1 IF	12
DEBOUCHES PROFESSIONNELS	13
CALENDRIER	14
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	15
UE 1 - Transformations et mutations éducatives et sociales	16
UE 2 - Méthodologie de la recherche	26
UE 3 - Langages et outils professionnels	28
UE 4 - Contextes et environnements professionnels	32
UE 5 - Séminaire de pré-spécialisation	35
UE 6 -Pratiques de la recherche -	45

CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

CANDIDATURES

Sont admis sur dossier de candidature :

Les titulaires d'un BAC +3.

Les étudiants concernés doivent postuler par le biais de l'application monmaster.gouv.fr »

Sont admis sur étude du dossier par la Validation des Acquis et de l'Expérience (V.A.E/V.A.P) :

Les personnes qui ne justifient pas de ce niveau d'étude mais dont l'expérience professionnelle est en rapport avec le monde éducatif.

Les conditions requises sont renseignées sur le site de l'UPEC.

Pour la V.A.E :

[Direction de la Formation Professionnelle \(DIFPRO\) - UPEC \(u-pec.fr\)](#)

Pour la V.A.P :

[Direction de la Formation Professionnelle \(DIFPRO\) - UPEC \(u-pec.fr\)](#)

Les dossiers sont disponibles à la DIFPRO (Direction de la Formation Professionnelle) :

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant (MIEE)

Campus Mail des Mèches

94010 Créteil Cedex

formpro@u-pec.fr

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Inscription administrative en ligne pour :

- les étudiants inscrits à l'UPEC pour l'année universitaire 2022/2023
- les étudiants qui ont déposé leur candidature en ligne par le biais de :
« monmaster.gouv.fr »

Les inscriptions en ligne pourront se faire à partir du 5 juillet 2023.

Inscription administrative en présentiel pour :

- les étudiants étrangers (DAP, Campus France)
- les anciens étudiants de l'UPEC non-inscrits en 2022/2023
-

Les dossiers d'inscription sont transmis par mail par la scolarité. L'étudiant devra prendre rendez-vous au SIOE directement en ligne.

L'étudiant devra ensuite se présenter pour son inscription à la date du rendez-vous qui lui sera fixée sur son dossier à cette adresse :

SIOE
Bureau des inscriptions - Bâtiment I, niveau 0
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex

SCOLARITE

Carole PRIGENT
Gestionnaire de scolarité
Immeuble Pyramide, 6^{ème} étage, bureau 614
+33 (0)1 45 17 44 66
carole.prigent@u-pec.fr

STAGES

Chaque année Carine LUMET, gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats présente aux étudiant.es les modalités administratives et institutionnelle des stages en même temps qu'Alina CORNEA-PECHEREAU, chargée des relations internationales au sein de l'UFR.

Carine LUMET
Gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 38
lumet@u-pec.fr

ERASMUS + / CREPUQ / MICEFA

Pour les étudiants français :

Les étudiants de l'UPEC peuvent effectuer une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour obtenir de plus amples informations sur les séjours d'études (Erasmus +, CREPUQ, MICEFA...) ou encore sur les stages à l'international, veuillez prendre contact avec Alina CORNEA-PECHEREAU.

Pour les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres dans notre Université, doivent prendre contact avec Alina CORNEA-PECHEREAU.

Attention : pour les étudiants étrangers qui viennent dans le cadre du programme Erasmus +, il est possible de recevoir une évaluation spécifique.

Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation. Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants.

Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

Alina CORNEA-PECHEREAU
Chargée des Relations Internationales
Immeuble Pyramide, bureau 605, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 75
alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER

OBJECTIFS DU MASTER

La mention « Sciences de l'Education » est structurée autour d'un tronc commun tout au long du M1 et du M2 et de quatre parcours :

- ➔ Animation et Education Populaire
- ➔ Insertion Formation
- ➔ Intervention Sociale
- ➔ Expertise, Ingénierie et Projets Internationaux

La mention de Master « Sciences de l'Education » repose sur un tronc commun tout au long du M1 et du M2, et ce, pour tous les parcours.

Les unités d'enseignement visent à maîtriser :

- les transformations et mutations éducatives et sociales
- les contextes professionnels et les environnements territoriaux
- les méthodologies de recherche, d'enquêtes, de projets
- les langages et outils professionnels
- le pilotage d'organisation

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur des semestres.

Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale.

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu.

Par ailleurs :

- Un "rattrapage" ne peut être donné qu'à l'issue du jury de deuxième semestre (car les semestres se compensent entre eux)
- Même avec un 0/20, un étudiant n'a pas forcément droit à un rattrapage s'il apparaît que, sur son relevé de notes, il a quand même obtenu ses ECTS par compensation.

Tout dossier, rapport, note de synthèse devra être mis dans le casier de l'enseignant ou leur être remis directement.

Pour la seconde session (examen de rattrapage), les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique e-campus après la délibération du jury.

Il n'y aura pas d'affichage du PV de jury comme le précise la réglementation.

Les étudiants concernés doivent prendre contact avec le responsable de l'ECUE pour définir ce qu'ils auront à valider sauf si un partiel est prévu.

Les étudiants en régime dérogatoire doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec les enseignants au mois de **septembre 2023**.

Aucun polycopié de cours n'est édité.
Quelques cours seront mis en ligne sur le site de l'Université.

REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DU MASTER

L'étudiant obtient l'année quand la note finale est supérieure ou égale à 10.

REGIMES SPECIAUX D'ETUDES, REGIMES DEROGATOIRES

cf. article 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)

Le bénéfice d'un régime spécial d'études, est accordé en fonction de la liste établie par les textes. La demande doit être faite **au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au directeur des études. Les salariés, eux devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité.

Pour tout étudiant la règle générale est le contrôle continu.

Seules les personnes salariées justifiant d'une activité salariée de 10h par semaine seront autorisées à s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée.

La demande devra être effectuée, **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur**. Le formulaire de régime dérogatoire est à télécharger sur la page de la scolarité et à rendre complété à la scolarité, bureau 614.

CONTROLE DE L'ASSIDUITE

1. Contrôle de l'assiduité : régime général

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire. Il est recommandé vivement à tous les étudiant.e.s de suivre **tous les cours magistraux**, même si la présence n'y est pas contrôlée.

Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant.e en charge du TD, sur la base de ce document.

Les étudiant.e.s doivent respecter les obligations d'assiduité suivantes qui varient en fonction du volume horaire du TD auxquels il.elle.s assistent.

Volume horaire du TD	Entre 9h et 24h	Entre 24h et 60h
	Deux absences justifiées*	Trois absences justifiées*

* sont reconnues comme des absences justifiées des absences liées à des rendez-vous médicaux (généraliste ou spécialiste avec justificatif) et à des obligations administratives et familiales impérieuses (permis de conduire, JAPD, décès avec présentation d'un certificat). Les rendez-vous paramédicaux (ostéopathe, kinésithérapeute, etc.) sont exclus des absences justifiées.

En cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, l'étudiant.e **se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée**, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiant.e.s sont tenus de justifier toute absence auprès de l'enseignant.e en charge du TD.

Toute absence injustifiée entraîne la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée.

Toute absence à une évaluation notée en TD entraîne systématiquement la note 0. Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par l'enseignant.e en charge du TD, une épreuve de remplacement pourra être mise en place dans le cadre du TD si les conditions le permettent.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée). Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

2. Contrôle de l'assiduité : régime dérogatoire

Les étudiant.e.s, dont la situation correspond à la liste énoncée dans l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, peuvent, s'ils en font la demande expresse auprès de la scolarité, bénéficier d'un régime d'études dérogatoire.

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiant.e.s salarié.e.s et assimilé.e.s (notamment mères de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes) qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne. **Ces étudiant.e.s pourront s'inscrire partiellement ou totalement en contrôle terminal pour les enseignements auxquels ils/elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée** (certificat de travail et tout document justifiant leur situation). Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent en TD.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique du Master.

Dans l'attente de la réponse administrative statuant sur ce régime dérogatoire, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'assister aux TD selon les règles du régime général à partir du début des enseignements. En cas d'avis défavorable, les étudiant.e.s seront considéré.e.s comme relevant du régime général depuis le début des enseignements.

3. Retard

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. ATTENTION : les retards au cours du semestre pourront être sanctionnés par l'enseignant.e en charge du TD.

Les **retards abusifs** (au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement) sont considérés comme une absence. Toutefois, lorsque le retard est lié à un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de l'étudiant.e, l'enseignant.e en charge du TD peut, sur présentation d'un justificatif par l'étudiant.e, ne pas comptabiliser ce retard abusif comme une absence. En cas de retard abusif, l'enseignant.e en charge du TD est libre d'accepter que l'étudiant.e en question assiste ou non au reste de la séance de TD.

CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

La première session :

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

La deuxième session (rattrapage) :

Vous devez prendre contact avec l'enseignant concerné dès la publication des résultats de session 1.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « e-campus » après la délibération du jury.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

REPORT DES NOTES DE 1^{ERE} SESSION

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés qu'il souhaite rattraper. Il se verra attribuer la meilleure des deux notes obtenues en 1ère ou 2ème session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas présenté au rattrapage.

DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables sans limitation de durée, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

MODALITES DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES

Une compensation a lieu sur les deux semestres du cursus de la première année du Master.

LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Il est rappelé que, selon le Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) est illicite. Seule la citation est tolérée, dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens.

Ne vous laissez pas tenter par cette solution : il s'agit d'un vol intellectuel, d'une fraude à un examen universitaire et sanctionnée comme telle. En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée.

Pour plus de détails : <http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>.

Il est à noter que l'Université Paris-Est Créteil dispose d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'Université.

Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée. La demande, dûment justifiée, devra être déposée au moment des inscriptions pédagogiques au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur.**

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Récemment, sur demandes institutionnelles un conseil de perfectionnement vient d'être créé. L'objectif du Conseil de Perfectionnement du Master Sciences de l'éducation parcours Intervention Sociale (IS), Insertion Formation (IF), Animation et Éducation Populaire (AEP) et Expertise Ingénierie et Projets Internationaux (EIPI) est de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan des parcours professionnels des diplômé.e.s. Il vise à intégrer les mutations socio-territoriales et internationales dans les enseignements, à anticiper l'insertion professionnelle des étudiant.e.s et à favoriser la coopération entre l'université et les acteurs des champs professionnels visés. C'est un espace d'échanges et de débats entre enseignants, représentants délégués des étudiants, et professionnels de terrain qui se donne pour objectif une amélioration constante de la formation. Le Conseil se réunit une fois par an. Le dernier Conseil s'est produit le 29 mars 2023 en présence des enseignants responsables des parcours, des professionnels : Adane Yahia: Directeur de l'Association Éducation Populaire Charonne République (AEPCR), Joseph Pierre: Directeur adjoint de l'action sociale de l'insertion des parcours emploi. CD Val de Marne, Patriarche Thibault : Directeur de foyer de jeunes travailleurs (ALJT), Louis-Servais Juliette : Responsable Programmes et fondations. Département Éducation, Enseignement sup et recherche. Fondation de France, mais aussi des délégué-e-s étudiants. Un CR est rédigé à chaque séance de ce conseil.

Intervenants spécifiques du M1 parcours IF

Identité	Structure	Fonction
Philippe Semenowicz	UPEC	MCF
Nathalie Savard	UPEC	MCF
Danielle Laport	UPEC	MCF associée
Christophe Jaunet	UPEC	MCF associé
Laurence Costes	UPEC	Professeure des universités
Joris Thievenaz	UPEC	Professeur des universités
Michel Bigay	UPEC	Enseignant
Sébastien Lacroix	UPEC	Enseignant
Joanna Dupouy	UPEC	Enseignante
Clarisse Madiot	UPEC	ATER
Bruno Garcia	Fédération des entreprises d'insertion d'Ile-de-France	Délégué régional
Rodolphe Cerceau	MEI-MVS	Directeur
Dominique Glaymann	Université d'Evry Val d'Essonne	Professeur émérite
François de Maillard	Cap Emploi 75	Chargé de projets médiation emploi alternance et IAE
Karine Heudre	GEIQ IDF	Directrice

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les compétences dispensées par le parcours « insertion formation » sont de concevoir, conduire et évaluer des projets dans les secteurs de l'insertion et de la formation. Les débouchés professionnels se situent au sein d'organisations publiques, de structures de l'économie sociale et solidaire et d'entreprises à but lucratif. Sont particulièrement concernés Pôle Emploi, les missions locales pour l'insertion des jeunes, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les Cap Emploi pour l'insertion des travailleurs handicapés, les structures d'insertion par l'activité économique... Au sein de ces structures, les diplômés pourront exercer les fonctions de chargé de projet, chargé de relations entreprises, gestionnaire de clause sociale dans les marchés publics, chargé d'accompagnement socioprofessionnel etc. Dans le domaine de la formation, les débouchés professionnels visés sont coordinateur de formation ou responsable de formation.

CALENDRIER

Réunion d'accueil et d'information lundi 18 septembre 2023 à 9h30

Immeuble La Pyramide, salle 105

Les cours et les TD suivent le même calendrier :

1ère session :

Semestre 1

Début de la formation	Semaine 38 - Lundi 18/09/2023
Vacances de Noël	Du 22/12/2023 après les cours
	Reprise des cours le 08/01/2024

Table ronde

Bilan M1 premier semestre

	Semaine 06 le 08/02/2024 le matin
	Semaine 06 le 08/02/02/2024 l'après-midi

Jury	Semaine 11 du 11 au 15 mars 2024
------	----------------------------------

Semestre 2

8 semaines de stage	A partir de mars 2024
---------------------	-----------------------

Jury	Semaine 25 du 17 au 21 juin 2024
------	----------------------------------

2ème session :

Semestre 1 et 2

Jury	Semaine 28 du 8 au 12 juillet 2024
------	------------------------------------

La présence aux cours (TD et CM) est obligatoire.

Les cours sont donnés par demi-journées de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf cas exceptionnel ou pour les conférences et les journées d'étude pour lesquelles les horaires sont indiqués sur le planning.

Les emplois du temps (EDT) et les informations sont affichés au 6ème étage sur les panneaux destinés aux Masters et sont mis en ligne sur la page d'accueil de votre Master :

<http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/masters-sess/>

Vous devez consulter quotidiennement l'application ADE pour connaître votre emploi du temps et les différents changements possibles :

<https://ade.u-pec.fr/direct/>

- Utilisateur : sess_staps_web
- Mot de passe : (néant), puis OK
- Projet UPEC - 2023-2024 > Groupes > UFR SESS > A-SESS FORMATION INITIALE > MASTER 1 > Parcours.
- La plupart des cours ont lieu sur le site de La Pyramide.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

UE 1 - Transformations et mutations éducatives et sociales

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPi »

ECUE 1.1 Cycle de vie et processus d'individuation	18h CM	4 ECTS
ECUE 1.2 Diversité et approches interculturelles	24h CM	4 ECTS
ECUE 1.3 Analyse des politiques publiques	45h CM	4 ECTS
ECUE 1.4 Politiques publiques européennes	18h CM	3 ECTS

UE 2 - Méthodologie de la recherche

ECUE 2.1 Méthodologie	12h TD	3 ECTS
ECUE 2.2 Techniques d'enquête	18h TD	3 ECTS

UE 3 - Langages et outils professionnels

ECUE 3.1 Langages et outils professionnels	24h TD	3 ECTS
ECUE 3.2 TICE	24h TD	3 ECTS
ECUE 3.3 Outils de professionnalisation	24h TD	3 ECTS

UE 4 - Contextes et environnements professionnels

ECUE 4.1 Analyse du travail et des organisations	24h TD	3 ECTS
ECUE 4.2 Découverte des milieux professionnels	24h TD	3 ECTS

UE 5 - Séminaire de pré-spécialisation

ECUE 5.1 Séminaire spécialisé	60h TD	3 ECTS
ECUE 5.2 Séminaire professionnel	24h TD	3 ECTS
ECUE 5.3 Contextes institutionnels	18h TD	3 ECTS

UE 6 - Pratiques de la recherche

ECUE 6.1 Etude de terrain	54h TD	8 ECTS
ECUE 6.2 Note de problématique	54h TD	7 ECTS

UE 1 - TRANSFORMATIONS ET MUTATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES I

Cours commun, parcours « IF », « IS », « AEP » et « EIPi »

ECUE 1.1 Cycle de vie et processus d'individuation

4 ECTS

Enseignant responsable : Dominique ARGOUD (argoud@u-pec.fr)

18h CM

CONTENU

Il s'agit d'un cours visant à décrypter les mutations qui affectent le rapport des individus à la société. Pour cela, il sera fait référence aux analyses produites par la sociologie contemporaine sur le sujet.

Concrètement, il sera mis en avant le processus d'individuation en cours qui permet aux individus de s'abstraire partiellement des normes sociales et de définir eux-mêmes leur propre cheminement. Le processus d'individuation sera étudié du point de vue de l'avancement dans le cycle de vie, de l'enfance à la vieillesse. Ainsi, il apparaîtra que les différents temps sociaux qui scandent le cycle de vie ne se suivent plus de manière linéaire et irréversible. Par ailleurs, l'individuation s'observe également dans l'injonction faite par la société d'être responsable de soi-même et de ses choix, les diverses formes de contrôle social étant amenées à se transformer.

Dans un second temps, le cours développera une approche des politiques publiques. Il s'agira d'analyser en quoi les politiques publiques s'emparent de ce processus d'individuation pour mettre en place des dispositifs d'un genre nouveau tels que, par exemple, les comptes personnels. Nous nous interrogerons en particulier pour savoir si la société n'est pas en train de définir un nouvel « ordre protectionnel ».

BIBLIOGRAPHIE

Astier (I.), Duvoux (N.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, L'Harmattan, Logiques sociales, 2006.

Bauman (Z.), *La vie liquide*, Le Rouergue/Chambon, 2006.

Bessin (M.), Bidart (C.), Grossetti (M.), dir., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. Paris : la Découverte, 2010.

Chamahian (A.), Lefrançois (C.) (dir.), *Vivre les âges de la vie. De l'adolescence au grand âge*. Paris : l'Harmattan, 2012.

Denave (S.), *Reconstruire sa vie professionnelle. Sociologie des bifurcations biographiques*. Paris : PUF, 2015.

Ehrenberg (A.), *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris : O. Jacob, 1998.

Giddens (A.), *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan, 1994 (1^{ère} édition 1990).

Kaufmann (J.-C.), *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris : A. Colin, 2004.

Rist (B.), Rouxel (S.), dir., *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*. Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2018

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.1

Régime général : En contrôle continu (une fiche de lecture)

Régime dérogatoire : En contrôle continu (une fiche de lecture)

Rattrapage régime général et dérogatoire : Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 1.2 Diversité et approches interculturelles

4 ECTS

Enseignantes responsables : Hakima MOUNIR (amounir@u-pec.fr)
Frédérique MONTANDON (frederique.montandon@u-pec.fr)

24h CM

CONTENU

A la faveur de la mondialisation et de la libre circulation des personnes (mobilité croissante) qui crée une situation de pluralité culturelle, on note un regain d'intérêt pour la problématique du « vivre ensemble ».

La diversité et l'interculturalité sont devenues des enjeux majeurs pour la construction de l'Europe, continent situé au croisement d'une multitude de langues et de cultures. La prise en compte de cette diversité au sein de la Cité, de l'école et des organisations est devenue indispensable pour envisager l'avenir.

La démarche interculturelle est une invitation à réfléchir et à penser autrement le rapport à la diversité et à l'altérité. Elle prend en compte en permanence la dynamique et la complexité des situations interculturelles.

Ce cours permettra de faire un état de la recherche et des pratiques relatives aux contextes interculturels.

Ce sera l'occasion de sensibiliser les étudiant.e.s à la thématique de la diversité et de l'interculturel de les mettre en capacité de définir et caractériser les situations interculturelles et d'identifier les facteurs propices ou néfastes au développement des relations interculturelles.

Objectifs pédagogiques:

- Repérer et analyser ses propres représentations et celles des usagers.
- Sensibiliser aux principes de la pédagogie du théâtre de l'opprimé.
- Acquérir les compétences pour animer un théâtre- forum dans un contexte interculturel
- Acquérir des outils permettant une attitude réflexive para rapport à sa pratique.

BIBLIOGRAPHIE

Guelamine F.(2000) . *Intervenir auprès des familles immigrées*. Paris: Dunod

Guelamine F.(2001). Les faces cachées de la « différence culturelle ». La construction d'une altérité ambiguë chez les travailleurs sociaux. *Cahiers du CERIEM*, 8, pp. 9-22.

Jovelin, E. (Dir) (2002). *Le travail social face à l'interculturalité*. Paris: L'Harmattan.

Lévi- Strauss, C. (1987). *Race et histoire*. Paris: Denoël .

Lipiansky, E.-M. (1999). Perception de l'autre et pédagogie des rencontres. In Demorgon, J. & Lipiansky, E.-M. (Dir.) *Guide de l'interculturel en formation*. Paris : Retz, pp. 149-157

Ogay, T. (2000). *De la compétence à la dynamique interculturelle*. Berne : Peter Lang

Pretceille, M. (1999). *L'éducation interculturelle*. Paris : PUF-Que sais-je ?.

Pretceille, M. (1986). *Vers une pédagogie interculturelle : approche conceptuelle, épistémologique et méthodologique*. Paris : Inrp, Publications de la Sorbonne.

Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard

Verbunt, G. (1996). Les obstacles culturels aux interventions sociales. Paris : Centre national de documentation pédagogique

Verbunt, G. (2004). La question interculturelle dans le travail social. Repères et perspectives. Paris : La Découverte

Wieviorka, M. (Dir.) (1996). Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat. Paris : La Découverte, 1996

Wievorka, M. (2001). La Différence. Paris : Editions Balland

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.2

Régime général : 100 % écrit

Régime dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel basé sur une fiche de lecture et une étude de cas via Eprel).

Rattrapage régime général et dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel basé sur l'analyse d'une situation interculturelle (prendre contact avec l'enseignant pour la date de remise du dossier).

ECUE 1.3 Analyse des politiques publiques

4 ECTS

45h CM

1.3 - La formation

Enseignant responsable : Cédric FRETIGNE (cedric.fretigne@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Alors que la formation est socialement investie de finalités multiples, parmi lesquelles l'accroissement de la compétitivité des organisations productives, la « lutte contre le chômage » ou le développement de l'« employabilité » des salariés, l'objectif de cet enseignement est double :

1. Faire retour sur les enjeux sociopolitiques afférents à cette mobilisation tous azimuts de la formation.
2. Discuter des effets tangibles de cet investissement dans la formation (au niveau sociétal, des organisations productives et des individus).

BIBLIOGRAPHIE

Brucy G., Caillaud P., Quenson E., Tanguy L. (2007), Former pour réformer. Retour sur la formation permanente (1945-2004), Paris, La Découverte coll. «Recherches», 272 p.

Frétigné C. (2004), Une formation à l'emploi ?, Paris, L'Harmattan coll. « Savoir et formation », 388 p.

Frétigné C. (2007), L'appétence pour la formation. Une entreprise de rationalisation du flou, Paris, Michel HOUDIARD Éditeur coll. « Essais », 106 p.

Frétigné C. (2013), Ce que former des adultes veut dire, Paris, Publibook coll. « Sciences sociales », 94 p.

Ghaffari S. et Podevin G. éds (2008), Le Congé Individuel de Formation. Un droit national, des réalités territoriales, Préface de C. DUBAR, Rennes, PUR coll. « Des sociétés », 171 p.

Giret J.-F., Lopez A., Rose J. éds (2005), Des formations pour quels emplois ?, Paris, La Découverte coll. « Recherches », 389 p.

Laot F. F. et de Lescure E. éds (2008), Pour une histoire de la formation, Paris, L'Harmattan coll. « Histoire et mémoire de la formation », 137 p.

1.3 - L'insertion

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Nous commencerons par dresser un panorama des différentes structures intervenant dans le domaine de l'insertion, en analysant comment leur articulation et leur fonctionnement sont modifiés par la mise en place de France Travail. Puis nous apprécierons dans quelle mesure ces structures permettent de remédier aux situations de chômage. Nous nous centrerons sur les deux niveaux auxquels elles interviennent principalement : l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'intermédiation sur le marché du travail. A chacun de ces deux niveaux existent des débats concernant la consistance et l'impact de ces interventions.

BIBLIOGRAPHIE

BARON C., BUREAU M.C., LE DANTEC E., NIVOLLE P. (1994), « Les intermédiaires de l'insertion », CEE, Paris, Dossier n°1, Nouvelle Série, mai.

CASTRA D. (2003), *L'insertion professionnelle des publics précaires*, PUF, Paris.

DUVOUX N. (2009), *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, PUF, Paris.

EBERSOLD S. (2001), *La naissance de l'inemployable ou l'insertion aux risques de l'exclusion*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

GUILLUY T. (2023), *France Travail, une transformation profonde de notre action collective pour atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et à la dignité par le travail*, Mission de préfiguration France Travail – rapport de synthèse de la concertation.

MAUGER G. (2001), « Les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, pp. 5-14.

WUHL S. (1996), *Insertion : les politiques en crise*, PUF, Paris.

1.3 - Animation et éducation populaire

Enseignante responsable : Audrey BAUDEAU (audrey.baudeau@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Après un détour par l'histoire afin de mieux comprendre ce que sont l'éducation populaire et l'animation socio-culturelle, d'hier à aujourd'hui, cet enseignement aura pour objectif d'analyser ensemble ce qui a constitué et constitue une politique pour l'éducation populaire et l'animation socio-culturelle.

Formation et métiers de l'animation, soutien des associations de jeunesse et d'éducation populaire, périscolaire et extrascolaire, autant de sujets qui composent le secteur Jeunesse et Education populaire (JEP) et qui méritent de bien comprendre l'articulation entre le monde associatif et les pouvoirs publics.

Enfin, un regard sur l'actualité de ces politiques publiques en faveur de l'éducation populaire et de l'animation socio-culturelle permettra de comprendre les enjeux actuels mais aussi les difficultés rencontrées.

BIBLIOGRAPHIE

Education populaire et puissance d'agir, Christian Maurel, le Travail du social, Editions Harmattan, 2010.

Anthologie de l'éducation populaire, Jean-Michel Ducomte, Jean-Paul Martin, Joël Roman. Editions Privat Paru le : 26/06/2013

Francis Lebon, Emmanuel de Lescure (dir.), L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle, Vulaines-sur Seine, Editions du Croquant, 2016.

Histoire de l'éducation populaire 1815-1945 Laurent BESSE, Carole CHRISTEN (dir), Presses universitaires du Septentrion, 2017.

Maurice HERZOG, un septennat pour une politique jeunesse et sports, 1958-1966 coordonné par Denis BARRIOLADE, Laurent BESSE, Arnaud LOUSTALOT, la documentation française.

Jeunesse et Sports. L'invention d'un ministère, 1928-1948. Marianne LASSUS. Editions INSEP ; 2017.

Jérôme Camus, Francis Lebon, Regards sociologiques sur l'animation, Paris, La Documentation française, 2015.

1.3 - Education

Enseignante responsable : Anne-Claudine OLLER (anne-claudine.oller-naudet@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Qu'est-ce qu'une politique publique en matière d'éducation ? En quoi et comment transforme-t-elle le fonctionnement du système éducatif français qu'on a rapidement tendance à percevoir comme étant bloqué, impossible à réformer ? Quels sont les acteurs intervenant dans le processus de décision ? Quels sont leurs intérêts, leur logique d'action, leurs valeurs politiques ? Comment fonctionnent les institutions scolaires et en quoi prédéterminent-elles les grands choix possibles ?

Pour comprendre les rouages de la réforme de l'école en France depuis les années 1980, ce cours propose d'étudier plusieurs exemples de politiques éducatives : les politiques de (dé)sectorisation, la politique d'éducation prioritaire, la décentralisation, les plans de lutte contre la violence à l'école, la mise en œuvre d'un socle commun de connaissances et de compétences et le développement de politiques éducatives européennes et internationales.

L'objectif du cours n'est pas de dire ce que devrait être une « véritable » politique éducative mais de partir d'exemples concrets pour comprendre les enjeux et les difficultés liés à toute volonté de réforme. Quand cela sera possible, nous envisagerons également les effets (directs ou indirects, souhaités ou pervers) de ces politiques en termes de lutte contre la ségrégation scolaire au sens large, ainsi que leurs spécificités au regard de celles déployées dans d'autres systèmes scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie & Ravinet Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

Lascoumes Pierre & Le Galès Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2007.

Lelièvre Claude, *Les politiques scolaires mises en examen*, Paris, ESF, 2008.

Lessard Claude & Carpentier Anylène, *Politiques éducatives : la mise en œuvre*, Paris, PUF, 2015.

Mons Nathalie., *Les nouvelles politiques éducatives*, Paris, PUF, 2007

Pons Xavier, *L'évaluation des politiques d'éducation*, Paris, PUF, 2011.

Pons Xavier, *Les trois âges des politiques d'éducation. Contexte, fabrique et mise en œuvre des réformes*, Rapport du CNEC, Paris, Le CNAM, 2022.

Szymankiewicz Christ, *Le système éducatif en France*, Paris, La documentation française, 2013.

Van Zanten Agnès, *Les politiques d'éducation*, Paris, PUF, 2014.

1.3 - Social

Enseignante responsable : Charlène CHARLES (charlene.charles@u-pec.fr)

9h CM

CONTENU

Ce cours est une introduction aux questions sociales contemporaines en France et aux politiques sociales qui tentent d'y répondre. À partir d'exemples concrets, le cours tentera de saisir l'évolution de « la question sociale » (R.Castel) à travers le processus de construction des problèmes sociaux et de leur mise à l'agenda politique. Ce cours s'appuiera sur des travaux de sociologie qui interrogent les liens entre des problématiques sociales, comme la pauvreté, la précarité par exemple, et les politiques sociales en saisissant la manière dont des groupes sociaux et des corps sont désignés comme « vulnérables » ou « déviants » par des politiques, des discours, des acteurs publics. L'objectif du cours sera de saisir les principales transformations qui affectent l'Etat social en matière de protection des individus contre les risques sociaux, comme l'individualisation des politiques sociales, la nouvelle gestion publique, l'évolution de la place des usagers.

BIBLIOGRAPHIE

Castel, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*. Paris : Gallimard.

Castel, Robert (2003). *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris : Éditions du Seuil.

Ion, Jacques (dir) (2005), *Le travail social en débat(s)*. Alternatives sociales, Paris : La Découverte.

Valérie Löchen (2013), *Comprendre les politiques sociales*, Paris : Dunod.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.3

Régime général : En contrôle terminal sous la forme d'une épreuve écrite : un dossier dont les consignes seront transmises aux étudiants fin janvier 2024, consignes sur EPREL

Régime dérogatoire : Un dossier dont les consignes seront transmises aux étudiants fin janvier 2024, consignes sur EPREL

Rattrapage régime général et dérogatoire : Un dossier individuel (prendre contact avec l'enseignant ayant posé le sujet à la première session)

ECUE 1.4 Politiques publiques européennes

3 ECTS

Enseignant responsable : Jérôme MBIATONG (jerome.mbiatong@u-pec.fr)

18h CM

CONTENU

Ce cours se donne pour objectif de mettre les étudiants en capacité d'identifier les politiques publiques de l'Europe (UE), comprendre les enjeux ainsi que les effets de ces politiques sur l'éducation, la formation et la cohésion sociale durable. Le cours se penchera alors sur l'Europe comme instance de fabrication des politiques publiques dans un contexte plurilatéral. Après avoir présenté le fonctionnement des institutions, nous identifierons les acteurs intervenant dans le processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques européennes, nous discuterons leurs logiques d'action et la manière donc ces politiques publiques contribuent à des transformations au niveau local dans des domaines tels que l'animation des territoires, l'intervention sociale, l'éducation et la formation, le développement humain, le développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubin, C. (2007) « L'Europe sociale entre mythe et réalité », *Droit social*, n° 5, p. 618-622.
- Bakis, H., Ullmann, C., et Vidal, P. (2007). *L'influence de l'Union européenne sur les politiques infra-communautaires*. Netcom, 21-1/2 | Pp259-270.
- Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes*. Paris, L'Harmattan. Pp 8-24.
- Erhel C. , Palie, B. (2005). L'Europe sociale : entre modèles nationaux et coordination européenne. REP115 (6). 677-703.
- Hassenteufel, P. Surel, S. (2000). *Des politiques publiques comme les autres ?*
- Mathieu c., Sterdyniak h. (2008). « Le modèle social européen et l'Europe sociale », *Revue de l'OFCE*, n° 104.
- Robert C. (2007). "L'impossible modèle social européen", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, pp. 95-109
- Wyplosz, C. (2005). Les nouveaux défis de l'Union européenne. *Politique étrangère*, hiver(4), 715-725. doi:10.3917/pe.054.0715.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 1.4

Régime général : 100 % écrit (Dossier collectif par groupes de 4 personnes maximum, voir sur Eprel pour les consignes) à rendre au plus tard le 14 janvier 2023 via Eprel.

N.B : les groupes seront constitués lors du premier cours et du 2^{ème} pour les retardataires. Au-delà un travail individuel sera proposé.

Régime Dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel. Voir Eprel pour les consignes, à rendre le 15 janvier 2023 via Eprel).

Rattrapage régime général et dérogatoire : 100% écrit (Dossier individuel. Voir sur Eprel pour les consignes, la date de remise sera indiquée sur Eprel).

UE 2 - METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

ECUE 2.1 Méthodologie & ECUE 2.2 Techniques d'enquête

6 ECTS

Enseignante responsable : Laurence COSTES (laurence.costes@u-pec.fr)

12h TD et 18h TD

CONTENU

Cette UE 2 propose une initiation à la méthodologie de recherche et de l'intervention dans le champ de l'insertion et de la formation.

Les objectifs visent à permettre aux étudiant-e-s l'acquisition d'un savoir de base pour élaborer un travail de recherche. Il s'agira de fournir des repères utiles à la construction d'une méthode d'enquête, de comprendre les différentes étapes liées à son élaboration. Cet apprentissage doit aussi apporter aux étudiant-e-s les capacités de pouvoir réaliser, au second semestre un projet de mémoire.

Les apports méthodologiques seront articulés à des études de cas et à l'élaboration d'un projet par petits groupes.

Plan de cours :

Introduction : La méthodologie de recherche

I Présentation d'études de cas :

- « Le Suicide » de Emile Durkheim
- « L'amour de l'art, les musées et leur public » de Pierre Bourdieu
- « Proximité spatiale et distance sociale » de JC. Chamboredon et M. Lemaire
- Exemples de recherches en Sociologie du genre et de la famille.

II Les étapes et outils de la méthode

- Les étapes de la démarche d'une recherche
 - La formulation de la question de départ
 - La construction du modèle d'analyse
- Les principales méthodes de recueil des données
 - L'entretien
 - Le questionnaire
 - Le traitement des données

III Réalisation d'un travail de groupe

BIBLIOGRAPHIE

Bardin, L. 2013. *L'analyse de contenu*. Paris , PUF

Beaud, S., Weber, F. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte

Berthier, N : Les techniques d'enquête en sciences sociales. Ed. Armand Colin, Paris, 2010-2016

Bezille, H., 2013. Du récit de vie au témoignage biographique : quels usages pour quelles formes de recherche en éducation et formation? Dans Dominique Groux (Coord.). *Fabrique de la recherche en éducation*. Paris, L'Harmattan, pp. 135-150.

Durkheim, E., 1988: *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.

Hess, R., 2010, *La pratique du journal. L'enquête au quotidien*. Paris, Tetraède.

Laplantine, F., 2015. *La description ethnographique*. Paris, Nathan U 128.

Mucchielli, A., 2009. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en Sciences humaines*. Paris, Armand Colin.

Peretz, H., 2004. *Les méthodes en sociologie : L'observation*. Paris, La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'UE 2

Régime général: contrôle continu, deux devoirs individuels et un dossier collectif avec présentation orale.

Régime dérogatoire : Un dossier individuel et un devoir écrit à rendre

Rattrapage régime général et dérogatoire : Un dossier individuel.

UE 3 - LANGAGES ET OUTILS PROFESSIONNELS

ECUE 3.1 Langues et outils professionnels

3 ECTS

Enseignant responsable : Michael BIGAY (michael.bigay@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

L'enseignement prend appui sur le **CECRL** (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et vise à développer l'autonomie des étudiants. Les activités langagières suivantes sont donc systématiquement travaillées : **compréhension orale et écrite, expression écrite, expression orale en continu et en interaction.**

L'objectif des cours est de permettre aux étudiants de communiquer dans les situations de la vie quotidienne, de consolider leur autonomie dans les cinq compétences énumérées ci-dessus. Ils ont également pour objectif la compréhension de textes authentiques, l'approfondissement de la connaissance de la culture des pays anglophones, et le perfectionnement de la communication orale et écrite.

Les activités d'usage de la langue s'articulent autour de **thèmes** (entrées culturelles) que chaque enseignant déterminera dans son groupe. Des compétences spécifiques seront travaillées, comme la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation. Les étudiants découvriront également EPREL langues, qui leur permettra de travailler l'anglais en autonomie.

BIBLIOGRAPHIE

- Berland-Delepine *La Grammaire Anglaise de l'Etudiant* Ophrys, 2000
- Jean Rey *Le Mot Et L'Idee Anglais 2* Ophrys, 1991
- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.1

Régime général_: contrôle continu : travaux écrits et participation orale.

Régime dérogatoire_: devoir sur table (2 heures) ; compréhension et expression écrite.

Accompagnement pédagogique : consultation et correction des copies avec l'enseignant correcteur

Rattrapage régime général et dérogatoire : devoir sur table (1 heure et demie) ; compréhension et expression écrite.

ECUE 3.2 TICE

Enseignant responsable : Sébastien LACROIX (sebastien.lacroix@u-pec.fr)

3 ECTS

24 h TD

CONTENU

Ce cours comprendra deux étapes articulées à l'utilisation du traitement de texte et du tableur.

1. Structuration d'un long document à travers l'utilisation des styles et d'une table des matières (traitement texte).
2. Traitement quantitatif de données, existantes ou à créer (tableur et google formulaire)

BIBLIOGRAPHIE

A préciser en séance

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.2

Régime général : contrôle continu écrit

Régime dérogatoire : Ecrit à rendre

Rattrapage régime général et dérogatoire : Ecrit à rendre

ECUE 3.3 Outils de professionnalisation

3 ECTS

Enseignante responsable : Nathalie Savard (nathalie.savard@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

Le modèle théorique « écosystémique » de Bronfenbrenner (1996) soutient l'hypothèse de la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour mieux comprendre le développement humain. Cet enseignement aura pour objectif d'appréhender les conséquences de la précarité sur l'individu en développement. Il visera donc dans un premier temps à sensibiliser les professionnels aux différentes difficultés rencontrées par les publics précaires.

Une attention sera ensuite portée à la relation qui s'établit entre le professionnel et la personne accompagnée. Une réflexion sera menée sur la conduite d'entretien et plus spécifiquement :

- La posture et le positionnement du professionnel et ce qu'il peut induire chez la personne en situation de précarité
- le transfert et le contre-transfert dans la relation
- l'instauration et le maintien d'un lien de confiance
- savoir adapter son comportement et gérer ses émotions
- la résolution de conflits et le principe de communication non violente

Les enjeux de la relation seront retravaillés par l'intermédiaire de mises en situation qui seront analysées par le groupe.

BIBLIOGRAPHIE

Bronfenbrenner U., 1996, « Le modèle "Processus Personne Contexte Temps" dans la recherche en psychologie du développement : principes, applications et implications », in Tessier R. et Tarabulsy G. M., *Le Modèle écologique du développement de l'enfant, Sainte-Foy*, Presses de l'université du Québec, pp. 9-59.

Istin, M. & Constantin-Kuntz, M. (2009). Chapitre 5. Psychologie de la précarité: Approche psychopathologique de jeunes adultes en situation de précarité sociale. Dans : Dana Castro éd., *9 études de cas en clinique projective adulte: Rorschach · TAT* (pp. 195-238). Paris: Dunod.

Mucchielli. (2020). *Fiche 109 Conduites pour créer de bonnes relations avec les collaborateurs*. Alex Mucchielli.

Mucchielli. (2020). *Fiche 57 Comment créer une relation positive et bien communiquer avec autrui ?* Alex Mucchielli.

Rosenberg Marshall B., Chopra Deepak, Gandhi Arun, & Rojzman Charles. (2016). *Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs): introduction à la communication non violente* (3e édition mise à jour [et augmentée]). La Découverte.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 3.3

Régime général : Contrôle continu

Evaluation orale : présentation et analyse d'une situation d'entretien

Régime dérogatoire : Evaluation écrite : présentation et analyse d'une situation d'entretien (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage régime général et dérogatoire : Dossier écrit (prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats).

UE 4 - CONTEXTES ET ENVIRONNEMENTS PROFESSIONNELS

3 ECTS

ECUE 4.1 Analyse du travail et des organisations

2 groupes : « IF » & « EIPi » (D. LAPORT)

Enseignante responsable : Danielle LAPORT (danielle.laport@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

L'objectif de l'ECUE est de permettre aux étudiants d'appréhender le travail sous l'angle de la question des conditions de travail et de son importance pour analyser le travail : « comprendre pour analyser ».

Ces conditions de travail s'organisent autour de trois dimensions. Le sens de ces trois dimensions sera analysé à travers les approches théoriques « macro », « micro », « macro-micro » en mettant en exergue leur impact sur l'organisation du travail et l'atteinte des objectifs.

Cette approche préalable est indispensable pour comprendre l'enjeu de l'analyse du travail pour le management, concept qui sera clarifié. Aussi, l'enseignement permettra-t-il de porter un éclairage sur les questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'analyse du travail ?
- Pourquoi veut-on et doit-on analyser le travail ?
- Quand analyser le travail ?
- Comment engager une démarche d'analyse du travail ?
- Avec qui doit-on analyser le travail ?
- Comment exploite-t-on l'analyse du travail ?

Les questions de concertation, de négociation et de dialogue social seront au cœur de l'analyse du travail, car le nœud à démêler réside à ce niveau. Ces différents concepts seront définis.

Une étude de cas sur la prévention des risques psychosociaux servira de base à la compréhension de ces concepts. Il s'agira d'analyser le travail pour prévenir les risques psychosociaux ; ce concept et les enjeux qui le sous-tendent seront également clarifiés.

BIBLIOGRAPHIE

Bernoux P. (1985). *La sociologie des organisations*. Paris, Le Seuil

Foudriat M. (2005). *Sociologie des organisations*. Paris, Pearson

Crozier M. et Friedberg E. (1977) *L'acteur et le système*. Paris, Le Seuil

Friedberg E. (1993). *Le pouvoir et la règle*. Paris, Le Seuil

Rouilleault H., Rochefort T. (2005). *Changer le travail...oui mais ensemble*. Lyon, Ed. ANACT

Laport D. (dir.) (2009). *ELVIE, une méthode de diagnostic et de prévention des risques psychosociaux au travail*. Martinique, Ed. ARACT

Plane JM. (2003). *Le management des organisations*. Paris, Dunod

Modalités d'évaluation de l'ECUE 4.1

Régime général : écrit en contrôle continu

Régime dérogatoire : écrit (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage régime général et dérogatoire : écrit.
Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 4.2 Découverte des milieux professionnels

3 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

24 h TD

CONTENU

L'objectif de cet enseignement est d'étudier dans le détail les différentes structures du champ de l'insertion : Pôle Emploi, missions locales, agences d'emploi, opérateurs privés de placement, plans locaux d'insertion et d'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, Cap emploi etc. Quelles sont les fonctions respectives de chacune de ces structures ? Quelle est la nature des relations qu'elles entretiennent : concurrence, coopération, complémentarité ? Avec quels effets sur les publics accueillis ?

BIBLIOGRAPHIE

BARON C., BOUQUET B., NIVOLLE P. (dir.) (2009), *Les territoires de l'emploi et de l'insertion*, L'Harmattan, Paris.

BERTHET T. (dir.) (2006), *Des emplois près de chez vous ? La territorialisation des politiques d'emploi en questions*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.

Centre d'études de l'emploi (2016), *Diversité et dynamiques des intermédiaires du marché du travail*, Pôle Emploi, Études et recherches, 7.

FUCHS V. (2011), *Dictionnaire de l'emploi, de l'insertion et de la formation*, Lyon, Editions Chronique sociale.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 4.2

Régime général : contrôle continu

Régime dérogatoire : dossier (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage régime général et dérogatoire : dossier (prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats).

ECUE 5.1 Séminaire spécialisé

3 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)
voir programme ci-dessous :

60h TD

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Intervenants : Bruno GARCIA (Fédération des entreprises d'insertion d'Ile-de-France), Christophe JAUNET (UPEC)

Nombre d'heures : 6 h TD

Contenu :

Les objectifs de ces deux séances sont les suivants :

- Dresser un panorama du secteur de l'IAE en Ile-de-France
- Présenter la réforme des marchés publics et l'introduction de clauses sociales dans les appels d'offres : Cadre réglementaire, modalités d'exécution et de suivi des obligations contractuelles, publics éligibles, rôle du facilitateur à l'égard des maîtres d'ouvrages et des soumissionnaires.

Bibliographie :

GARDIN L., LAVILLE J.L., NYSENS M. (2012), *Entreprise sociale et insertion*, Paris, Desclée De Brouwer.

LAZUECH G. (2005), *Sortir du chômage, retrouver un emploi*, Paris, L'Harmattan.

SEMENOWICZ P. (2017), *Collaborer pour insérer ? Les partenariats sociaux dans l'insertion par l'activité économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

LES RAPPORTS ENTRE

TRAVAIL, ACTIVITE ET CONSTRUCTION DE L'EXPERIENCE

Intervenant : Joris THIEVENAZ

Nombre d'heures : 18 h TD

(joris.thievenaz@u-pec.fr)

Résumé :

Ce cours propose d'aborder une question éminemment classique et pourtant toujours ouverte, qui est celle des processus et des moyens par lesquels se construit progressivement l'expérience. Il s'agit plus particulièrement d'interroger ce phénomène dans le champ du travail et des activités professionnelles. En formation des adultes, la thématique de l'expérience est incontournable. Elle se traduit par des questions auxquelles il est difficile de répondre d'une façon générale : Comment l'expérience se construit-elle ? Est-il possible de la capitaliser ? Peut-on la transmettre ? Quels sont les facteurs environnementaux qui l'encouragent ou au contraire l'inhibent ? Quels espaces d'activités sont désignés lorsqu'on souhaite la valider ou la faire reconnaître ? Etc. A la croisée des enjeux professionnels et scientifiques, de telles questions sont à replacer dans les enjeux sociaux de l'époque et c'est précisément à quoi cet enseignement est consacré.

Objectifs :

A l'issue de ce cours, les apprenants seront capables :

- De définir les différentes dimensions auxquelles renvoie le concept d'expérience.
- De situer les processus, situations et activités qui participent au développement de l'expérience chez le sujet adulte en situation professionnelle.

Bibliographie indicative :

Barbier, J-M., Thievenaz, J. (2013). Le travail de l'expérience. Paris : L'Harmattan.

Thievenaz, J. & Mayen, P. (2017). (Re)découvrir John Dewey : quelle actualité en formation des adultes ? Questions Vives- Recherches en éducation, n°27.

<https://journals.openedition.org/questionsvives/2038>

Thievenaz, J. (2017). De l'étonnement à l'apprentissage. Louvain-la-Neuve : De Boeck.

LA COMPLEMENTARITE DES STRUCTURES LOCALES D'INSERTION

MISSIONS LOCALES, PLIE, MAISONS DE L'EMPLOI

Intervenant : Rodolphe CERCEAU (MEI-MVS)

Nombre d'heures : 6 h TD

Contenu :

Depuis plus de 30 ans maintenant, le législateur a créé des structures dont l'objet relève des problématiques d'insertion à la fois sociale et professionnelle. En premier lieu les missions locales puis les plans locaux pour l'insertion et l'emploi et pour finir, plus récemment, par les maisons de l'emploi. Quoique chacune de ces structures vise un public spécifique et des missions contractuelles, force est de constater au fur et à mesure du temps que la raréfaction de la finance publique conduit à une dynamique de rationalisation, d'optimisation par la mutualisation. Au travers d'un exemple, celui de Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS), vous comprendrez la logique de cette évolution. Ce sera également l'occasion d'un peu de prospective quant aux évolutions futures.

Bibliographie :

Textes fondateurs de ces 3 activités : la Charte des missions locales et les différents Protocoles qui ont suivi, le cahier des charges des maisons de l'emploi et la circulaire qui régit la mise en œuvre et le fonctionnement des plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Tous ces documents sont consultables sur le Net.

LE TRAVAIL TEMPORAIRE / LES STAGES

Intervenant : Dominique GLAYMANN (Université d'Evry Val d'Essonne)

Nombre d'heures : 6 h TD

Le travail temporaire (Dominique Glaymann ; dominique.glaymann@univ-evry.fr)

Le travail temporaire ou en intérim est une forme particulière d'emploi salarié (notamment marqué par une disjonction entre la relation d'emploi et la relation de travail) qui a connu un essor quantitatif très important au cours des 50 dernières années et un élargissement significatif des fonctions qu'il remplit au sein du système d'emploi lui-même en mutation. Désormais, il y a chaque 550 000 à 750 000 emplois intérimaires en équivalents temps plein qu'occupent environ 2 millions de salariés.

Cette forme d'emploi intermittente et incertaine, donc précaire, concerne principalement des jeunes (en 2018, 35% des intérimaires avaient moins de 25 ans et 53% moins de 35 ans) et des postes non ou peu qualifiés (ce qui implique parfois du déclassement pour ceux qui exercent les missions).

Il est à la fois intéressant de comprendre comment cet essor s'est produit, d'analyser sa place au sein des transformations du système d'emploi et de son fonctionnement et d'étudier les effets que cela produit sur les salariés concernés, et en particulier les effets sur la socialisation professionnelle et la construction identitaire des jeunes salariés débutant leur vie active par des passages récurrents par l'intérim et plus largement l'emploi précaire.

Éléments de bibliographie

R. Belkacem, C. Kornig, F. Michon (Dir.). (2011). *Visages de l'intérim en France et dans le monde*. L'Harmattan

D. Glaymann (2007). *L'intérim*. La Découverte, Repères.

D. Glaymann (2008). « Pourquoi et pour quoi devient-on intérimaire ? ». *Travail et emploi*. 114 (33-43).

D. Glaymann « L'épreuve de l'accès à l'emploi. Les jeunes stigmatisés par le fonctionnement de l'emploi et les politiques publiques d'insertion », *Agora débats/jeunesses*, 2020, 85. 74-88.

Prisme. (2020). *Rapport économique et social 2020*. En ligne : <http://www.prismemploi.eu>

Les stages (Dominique Glaymann ; dominique.glaymann@univ-evry.fr)

Dispositif pédagogique ancien dans la formation à certains métiers (médecins ou ingénieurs), le stage s'est très fortement répandu dans des cursus très divers. Nous nous centrerons ici sur les stages dans les formations post-bac en constatant un essaimage très important notamment à l'université depuis les 1980-90 (désormais, un tiers des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur font au moins un stage dans l'année). Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par la massification de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur, l'installation dans un chômage de masse qui atteint notamment les jeunes y compris diplômés et par une demande sociale et politique de professionnalisation des études et de préparation à l'insertion professionnelle. La loi LRU votée en 2007 a ainsi fait de « l'orientation et l'insertion » une mission explicite de l'enseignement supérieur.

Nous aborderons plusieurs questions : quels sont les objectifs précis assignés à ces stages ? Quels sont leurs effets observables ? Dans quelle mesure contribuent-ils à l'insertion professionnelle des jeunes, ou plus justement à la stabilisation professionnelle des débutants ?

Éléments de bibliographie

V. de Briant, D. Glaymann (Dir.). (2013). *Le stage. Formation ou exploitation ?* Presses Universitaires de Rennes.

D. Glaymann (2015). « Quels sont les effets de l'inflation des stages dans l'enseignement supérieur ? ». *Formation emploi*. 129 (5-22).

D. Glaymann (2018) « La socialisation et la construction identitaire à l'épreuve des situations vécues en stage », *SociologieS*, in Dossiers, Identité au travail, identités professionnelles, mis en ligne le 15 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/877>.

Tiffon G., Moatty F., Glaymann D., Durand J.-P. (Dir.) (2017). *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux*. Presses Universitaires de Rennes .

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Intervenant : François de MAILLARD (UNIRH 75)

Nombre d'heures : 6 h TD

Programme :

Les personnes et le handicap

Définitions et représentations ; Déficiences et contre-indications ; Données sur les travailleurs handicapés ; Titres de bénéficiaires ; Cas pratiques.

Les acteurs de l'emploi

Acteurs Institutionnels et opérateurs de l'emploi ; Secteur protégé et adapté ; Mesures pour l'emploi ; Cas pratiques.

Les entreprises et le handicap

Loi de 2005 et modalités de réponses ; Contribution : règle de calcul ; Entreprise : situation et stratégie ; Partenaires des politiques d'emploi ; Cas pratiques.

Bibliographie :

Le handicap invisible : Henri Rubinstein

L'emploi des personnes handicapées - la documentation française

Le handicap en entreprise : Contrainte ou opportunité ? - Guy Tisserant

Les personnes en situation de handicap : Claude Hammonet

FORMATION PAR L'ALTERNANCE, APPRENTISSAGE ET PROFESSIONNALISATION

Intervenant : Karine HEUDRE (GEIQ IDF)

Nombre d'heures : 3 h TD

1/ Histoire de l'apprentissage et des contrats en alternance

2/ Qu'est-ce que la professionnalisation ?

3/ Caractéristiques des différents contrats en alternance

4/ les différents acteurs

5/ Moyens et leviers de développement de l'alternance

6/ Les enjeux de l'alternance pour le public en insertion

7/ Les GEIQ

8/ Différents cas pratiques :

- Choisir le dispositif adapté à différents types de public

- Montage d'un parcours qualifiant en alternance
- Echanger avec les entreprises et évaluer leurs besoins

L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Intervenante : Clarisse MADIOT (CD 94)

Nombre d'heures : 3 h TD

L'objectif de la séance est de présenter l'action en matière d'insertion du Conseil Départemental (CD), à partir de l'exemple de celui du Val-de-Marne. Seront présentés le revenu de solidarité active, le programme d'action départemental pour l'insertion et l'emploi (PADIE), l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi et le problème du non recours.

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE FORMATION, ENTRE PRESCRIT INSTITUTIONNEL ET REALITES DU TERRAIN

Intervenante : Joanna DUPOUY

Nombre d'heures : 15 h TE

Le domaine de la formation des adultes dispose aujourd'hui d'une forte visibilité sociale, d'une structuration professionnelle constituée de différents acteur.rice.s et d'un outillage conceptuel spécialisé. Depuis les années 1970, la formation professionnelle continue a été largement réformée et s'inscrit dans un droit qui vise à permettre aux personnes de se former tout au long de leur vie, dans l'objectif de développer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles et de bénéficier d'outils d'accompagnement. Les enjeux des réformes concernant la formation professionnelle pour tou.te.s les acteur.rice.s concerné.e.s (institutionnel.le.s, professionnel.le.s et individuel.le.s) sont majeurs et conduisent chacun.e à s'interroger pour faire de cette opportunité une chance d'évoluer socialement, professionnellement et individuellement.

Ce module s'appuiera tant sur la réalité du terrain que sur les productions scientifiques du champ de la formation des adultes, afin de susciter échanges et débats entre les étudiant.e.s. Il a pour objectif général d'apporter une vision globale des enjeux et des points de repère sur le cadre institutionnel de la formation des adultes, ses acteur.rice.s, les évolutions en matière de pédagogie tenant compte du rapport au savoir des adultes, de leurs motivations, de leurs pratiques d'apprentissages et des possibilités offertes par les technologies numériques pour la formation.

Les objectifs pédagogiques de cet enseignement sont de permettre aux étudiant.e.s de/d' :

- Identifier et utiliser le cadre juridique et réglementaire de la formation tout au long de la vie et son impact sur l'activité et les métiers du conseil, de l'insertion et de la formation des adultes ;
- Repérer et définir les principaux types d'acteur.rice.s de la formation professionnelle, leur nature, leur rôle, leurs enjeux, les interactions entre elles et eux ;
- Expliquer l'approche par compétences et par référentiels ;
- Distinguer et définir ingénierie pédagogique et ingénierie de formation ; Présenter les identités et métiers dans ces secteurs ;
- Définir les différents motifs d'engagement en formation des adultes ;
- Définir l'apprenance et son impact dans la perception de l'apprenant par les formateur.rice.s ;
- Proposer des dispositifs pédagogiques innovants et justifier leur usage.

Ce séminaire est adossé aux thématiques de recherche du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Educatives et des pratiques Sociales (LIRTES).

Dans une perspective de recherche scientifique et/ou de professionnalisation, les étudiant.e.s bénéficieront de cinq demi-journées d'études organisées autour des thèmes suivants :

1. **Evolution du cadre juridique de la formation tout au long de la vie (3h TD)** : Il s'agira de présenter le concept européen de « *formation tout au long de la vie* », d'explorer l'évolution des politiques publiques de formation, les réformes de la formation professionnelle continue et de comprendre quelles en sont les conceptions sous-jacentes en matière de promotions sociales.
2. **L'approche par « compétences » et par « référentiels » (3h TD)** : Pourquoi adopter une telle approche ? L'« *Approche Par Compétences* » et par « *référentiels* » est-elle un modèle incontestable modèle pour la formation des adultes ?
3. **L'évolution des identités et pratiques professionnelles dans le domaine de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique (3h TD)** : identités, métiers, possibles carrières dans le champ de l'ingénierie pédagogique et de l'ingénierie de formation. Quelles différences entre ces métiers ? Quelles évolutions ?
4. **Les motifs d'engagement en formation et l'apprenance (3h TD)** : Pourquoi et comment les adultes apprennent ? "L'apprenance", issue des travaux de Philippe Carré, est une attitude favorable à l'apprentissage tout au long de la vie. Ce concept part de l'idée que l'apprenant est acteur de sa formation : il n'est pas un objet à former, mais un sujet qui se forme. Nous verrons en quoi l'apprenance impacte l'engagement en formation des adultes et en quoi elle conduit les professionnel.le.s de la formation à transformer leurs actions de formation.
5. **La conception de dispositifs innovants en formation (3h TD)** : Pourquoi innove-t-on ? L'avènement de la pandémie a bouleversé certains repères pédagogiques. De nombreux.euses enseignant.e.s / formateur.rice.s ont dû remanier leurs pratiques pédagogiques. Cette séance se propose d'apporter quelques pistes de réflexions autour de la conception de dispositifs innovants en formation.

BIBLIOGRAPHIE

Ardouin, T. (2013). *Ingénierie de formation pour l'entreprise. Analyser, concevoir, réaliser, évaluer*. Paris : Dunod.

Carré, P. (2020). *Pourquoi et comment les adultes apprennent ? De la formation à l'apprenance*. Paris : Dunod.

Carré, P., Caspar, P. (dir.) (2017). *Traité des sciences et techniques de formation*. Paris : Dunod (4ème édition).

Centre inffo (2016). Les métiers de la formation : tout savoir pour bien choisir

Crahay, M. (2006). *Danger, incertitudes et incomplétudes de la logique de la compétence en éducation*. Revue française de pédagogie.

Cros, F. (1997). *L'innovation en éducation et en formation*. In: Revue française de pédagogie, volume 118, L'école élémentaire.

De Ketele, J-M. (2009). *L'approche par compétences : au-delà du débat d'idées, un besoin et une nécessité d'agir*. In M. Ettayebi, P. Jonnaert & R. Operti, *Logique de compétences et développement curriculaire*. Débats, perspectives et alternatives pour les systèmes éducatifs. Paris : L'Harmattan.

Dubar, C. Engrand, S. (1980), *Formation continue et dynamique des identités professionnelles*. Formation Emploi, n° 34.

Malglaive, G. (2015), *Enseigner à des adultes*, Paris : PUF

Verdier, É. (2008). L'éducation et la formation tout au long de la vie : une orientation européenne, des régimes d'action publique et des modèles nationaux en évolution. *Sociologie et sociétés*, n° 40.

WEBOGRAPHIE

- Questions réponses de la DGEFP : <http://travail-emploi.gouv.fr/mot/compte-personnel-de-formation>.
- Centre Inffo : L'information sur la formation tout au long de la vie, journal de la réforme 2018. <https://reforme.centre-inffo.fr/>.
- Chroniques de Jean-Marie Luttringer, Conseil, droit et politique de formation. Réforme de la formation professionnelle : Delors 1971, Macron 2018. Le contexte, La vision, le droit. <http://www.jml-conseil.fr/>

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.1

Régime général : contrôle continu

Régime dérogatoire : dossier (prendre contact avec l'enseignant responsable dans les 3 semaines suivant la rentrée)

Rattrapage - Régime général et dérogatoire : Dossier. Prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

ECUE 5.2 Séminaire professionnel

3 ECTS

Enseignant responsable : Christophe JAUNET (christophe.jaunet@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

Cet enseignement consiste en un accompagnement à la recherche de stage.

Le stage, d'une durée de 8 semaines, fait intégralement partie de la formation. Par conséquent il est à réaliser dans un établissement du champ professionnel couvert par le parcours, à savoir celui de l'insertion et de la formation. Sans être limitatif, on peut ainsi mentionner : Pôle Emploi, entreprises de travail temporaire, cabinets de recrutement, missions locales, plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), maisons de l'emploi, Cap emploi, structures d'insertion par l'activité économique, centres de formation, services formation et ressources humaines des entreprises, GRETA, AFPA etc.

Le stage de 1^{ère} année de Master ne consiste pas en une simple observation. Le stagiaire doit se voir confier la réalisation d'une mission ou d'une activité. L'objectif est que l'étudiant puisse se positionner dans un projet, un métier, approfondisse un domaine, enrichisse ses compétences etc. Il importe qu'il y ait un retour sur expérience de sa part qui lui permette d'enrichir son portefeuille de compétences. Dans ce cadre un suivi est demandé au tuteur sur le lieu de stage avec un objectif axé sur l'observation, l'apprentissage de compétences, l'évaluation de l'étudiant en situation de travail à travers la réalisation des missions et des activités confiées.

Avant signature de la convention, le stage fait l'objet d'une lettre de mission qui comprend à minima les éléments suivants :

- Nom de la structure
- Nom et qualité du tuteur
- Dates du stage
- Mission principale
- Missions secondaires (facultatif)
- Modes de prise en charge financière (facultatif)

L'engagement suivant doit être mentionné en conclusion de la lettre de mission :

« Le tuteur s'engage à suivre l'étudiant(e) durant son stage et à l'accompagner dans la préparation de sa note de problématique. Le tuteur s'engage par ailleurs à participer, au côté d'un enseignant, à la soutenance orale de la note de problématique à l'Université Paris Est Créteil Val de Marne, immeuble La Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil. »

Cette lettre de mission constitue la base sur laquelle le stage sera ou non accepté. La validation par l'enseignant responsable de l'accompagnement à la recherche de stage constitue un préalable à l'établissement de la convention.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.2

Régime général : note attribuée à l'issue du stage

Régime dérogatoire : note attribuée à l'issue du stage

Rattrapage régime général et dérogatoire: note attribuée à l'issue du stage

ECUE 5.3 Contextes institutionnels

Cours commun, parcours « IF et EIPI »

3 ECTS

Enseignante responsable : Danielle LAPORT (danielle.laport@u-pec.fr)

18h TD

CONTENU

Ce cours « Socialisation et crise des institutions » doit permettre d'approcher de manière pratique les principales théories qui analysent les mécanismes et dynamiques en lien avec la recherche du lien social, de la cohésion sociale.

La question de l'accès à l'emploi, à travers les dispositifs d'insertion professionnelle notamment le Réseau Accueil Jeunes avec les Missions Locales, sera utilisée comme support. En effet, l'insertion vient questionner le concept de socialisation et invite à se pencher sur le rôle et la place des institutions dans les processus de socialisation.

Les objectifs assignés à cet enseignement sont les suivants :

- Appréhender l'évolution du concept de socialisation.
- Aider à mettre en regard les théories à partir du concept de socialisation et à comprendre l'utilité de la théorie.
- Clarifier le rôle des institutions publiques, parapubliques, privées (entreprises et associations) dans la société et leur contribution dans les processus de socialisation à partir d'exemples
- Analyser l'institution Mission Locale et sa contribution à la socialisation à travers les dispositifs qu'elle met en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

Laport D. (2008) *Jeunes chômeurs de la Martinique et socialisation. Les dispositifs d'insertion professionnelle, une opportunité pour le changement*, Paris, Ed. Publibook.

Latour B. (2005) *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, Ed. La Découverte.

Blanc M. (1992) *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, Ed. L'Harmattan.

Cazeneuve J. (1976) *Dix grandes notions de la sociologie*, Paris, Ed. du Seuil.

Sainsaulieu R. (2001) *Des sociétés en mouvement. La ressource des institutions intermédiaires*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer.

Remy J. (2020). *La transaction sociale, un outil pour penser et dénouer la complexité de la vie en société*, Toulouse, Eres.

Modalités d'évaluation de l'ECUE 5.3

Régime général : travail écrit en contrôle continu.

Régime dérogatoire : travail écrit, prendre contact avec l'enseignant.

Rattrapage régime général et dérogatoire: travail écrit, prendre contact avec l'enseignant responsable dès la publication des résultats.

UE 6 - PRATIQUES DE LA RECHERCHE

ECUE 6.1 Etude de terrain

8 ECTS

54 h TD

L'étude de terrain se fera à l'occasion du stage (cf. ECUE 5.2 ci-dessus et ECUE 6.2 ci-dessous).

ECUE 6.2 Note de problématique

7 ECTS

Enseignant responsable : Philippe SEMENOWICZ (philippe.semenowicz@u-pec.fr)

Intervenants : A déterminer

54 h TD

CONTENU

Lors du stage l'étudiant est évalué à travers deux fonctions :

- celle de stagiaire avec des missions attendues par la structure qui l'accueille (ECUE 6.1-a) et
- celle d'étudiant « chercheur » observant et analysant une réalité sociale (son lieu de stage) qu'il traduit dans la note de problématique
- Ce premier travail exploratoire d'environ 20 à 30 pages n'est pas un rapport de stage.
- Ce qui importe ici c'est bien le cheminement dans l'observation de la réalité du terrain. La première lecture fait place progressivement à un regard distancié grâce à une méthodologie exploratoire enrichie et éclairée de lectures ainsi l'étudiant arrive à un questionnement problématisé. L'objectif est de privilégier la construction d'une problématique dans la perspective d'un approfondissement au cours du Master 2 sur le même site ou sur un autre.
- De fait cet écrit pose le cadre de l'étude, pour traiter des méthodologies exploratoires employées, s'appuyer sur l'analyse des données replacées dans un contexte théoriques (concepts clés définis avec des références bibliographiques).
- En dernier lieu l'étudiant est donc à même de poser des hypothèses de recherche réalistes. En résumé, cet écrit présente une question de recherche affinée, une bibliographie adaptée, un dispositif de recueil des données et un premier traitement.

L'exercice n'est pas aisé car l'étudiant est relativement pris par sa ou ses missions de stage et il est généralement mal à l'aise avec la méthodologie de recherche (et en particulier avec la notion de problématique...).

L'objectif est, d'une part, de laisser du temps à l'étudiant pour lire des ouvrages et des articles théoriques et d'autre part, de l'inciter à être synthétique et rigoureux dans son style écrit.

Un accompagnement par petits groupes est assuré par chaque enseignant référent pour aider l'étudiant à construire sa note de problématique (3 TD de 3H). **Ces séances obligatoires sont planifiées par l'enseignant référent.**

Consignes formelles pour la note de problématique

Le corps du texte : La police de caractère utilisée pour le texte courant est le Times (ou Times new roman) en corps 12. Les paragraphes sont justifiés. L'interligne est de 1,5. Les notes de bas de page sont en corps 10, interligne 1. Les marges du document sont de 3,5 cm à gauche et 2,5 cm à droite, en haut et en bas.

Les majuscules : Les organismes d'État ne prennent pas de majuscules au premier nom, mais seulement au terme de spécification qui joue le rôle d'un nom propre. Exemples : le secrétariat d'État, le ministère de l'Éducation. Les noms des organismes uniques sont de véritables noms propres : le premier mot nécessaire à l'identification portera une majuscule, ainsi que l'adjectif qui le précède.

Exemples : le Conseil d'État, la Commission européenne, les Nations unies. En revanche, des organismes qui ne sont pas uniques sont, de fait, des noms communs sans majuscules. Exemple : la mission locale d'Orléans. De même, les mois de l'année sont des noms communs qui ne prennent donc pas de majuscules.

Le sommaire (ou table des matières) : Il en faut un au début ou en fin de rapport ; ce qui nécessite de paginer le rapport. Par ailleurs, il est préférable de trouver des titres de chapitres qui soient explicites, plutôt que « passe-partout ». Chaque titre et sous-titre doit être référencé selon l'une de ces normes :

□ 1., 2., 3. puis 1.1, 1.2, puis 1.1.1, 1.1.2, etc.

□ I., II., III., IV. puis A., B., C., puis 1., 2., 3., puis a., b., c.

Les citations : Plutôt que paraphraser un auteur ou un document, il est préférable de faire une citation entre guillemets et il est impératif d'en mentionner l'origine. Pour cela, il convient d'utiliser les guillemets à la française (« ... »). Les guillemets à l'anglaise (“...”) ne s'utilisent qu'à l'intérieur d'un passage déjà entre guillemets. En cas de modification d'une citation (suppression, adjonction...), il faut le signaler par des crochets droits [...].

La ponctuation : Il existe des règles typographiques précises qui font que seules les ponctuations à deux signes impliquent un espace avant et après.

Les abréviations : Elles sont à utiliser avec parcimonie. Rappelons que l'abréviation de Monsieur est M. (et non Mr.), et de Madame : Mme (et non Mrs.).

Les sigles : Lorsqu'ils sont utilisés pour la première fois, leur signification doit être explicitée. Par ailleurs, il convient d'insérer en fin de rapport une page rappelant tous les sigles utilisés.

Les chiffres : Il vaut mieux les écrire en lettres. Exemple : vingt étudiants et non 20 étudiants. Pour les siècles, on écrit : XXe siècle (et non 20e siècle). Pour les années, on écrit par exemple les années quatre-vingt ou les « années 1980 » (et non les « années 80 »).

L'italique : Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (sine qua non, a priori...).

On écrit « **etc.** » ou « ... » (mais pas « etc... »).

Bibliographie :

Citer ses sources : Globalement, rappelons la règle qui veut qu'un travail scientifique ne prenne appui que sur des éléments dont on connaît la source. Par conséquent, toute affirmation doit être étayée en précisant l'origine (exemples : document interne, ouvrage, article de revue, page internet, bulletin de l'association, interview que vous avez réalisée...). Il ne faut pas hésiter à recourir aux notes de bas de page.

Plagiat : Reprendre un passage de texte sans citer sa source est un plagiat. Plagier signifie « copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre » (Le petit Robert, 2009). C'est un manquement grave à l'éthique universitaire. D'un point de vue juridique, c'est une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Pour plus d'information sur le plagiat et les manières d'y remédier, consulter : <<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>>.

Notes de bas de page : Lorsqu'un ouvrage ou un article est cité ou mentionné, il faut insérer une note de bas de page indiquant :

- à la première apparition la référence complète et la page de la citation,
- si deux notes consécutives sont identiques mentionner : *Ibid.* [en italique], + la page [si elle est différente de la note précédente].
- si elles sont séparées par une ou plusieurs notes mettre : Geay B., 2003, *op. cit.*, p. 23.

« **Cité par** » : Lorsque l'on veut citer un passage et que l'on n'a pas accès à la source originale, il faut mentionner les deux références (la source originale et celle dans laquelle on a trouvé le passage) en indiquant « cité par » :

Supiot A., 1995, « L'avenir d'un vieux couple : travail et sécurité sociale », *Droit social*, n° 9-10, sept.-oct., p. 830, cité par Castel R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, p. 87.

Normes : Il faut placer une section bibliographie en fin de mémoire. Celle-ci comprend l'ensemble des références citées dans le texte, classées par ordre alphabétique d'auteur. Les références sont présentées selon le modèle suivant (faire attention à la ponctuation et à ne pas oublier les majuscules).

Pour un ouvrage : Auteur Initiale du prénom. [l'initiale étant une abréviation, toujours mettre un point], année, Titre [en italique], Ville, éditeur.

Beaud S., Pialoux M., 2003, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

Pour un ouvrage collectif : Ajouter (dir.) après le nom de l'auteur.

Bourdieu P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Pour un chapitre d'un ouvrage collectif : Auteur Initiale du prénom, année, « Titre du chapitre » [entre guillemets], in [en italique] Auteur Initiale du prénom. (dir.), Titre de l'ouvrage [en italique], Ville, éditeur, p. n° 1re page-n° dernière page.

Millet M., Thin D., 2007, « L'école au coeur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles », in Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, p. 687-703.

Pour un article de revue : C'est le nom de la revue qui est en italique (le titre de l'article étant entre guillemets) :

Geay B., 2003, « La déscolarisation en France : l'invention d'un problème social ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 2, 2003, p. 21-42.

Pour une page de site internet : Attention, les articles de certaines revues sont disponibles sur internet sous format pdf mais il faut les citer comme s'ils avaient été consultés en version papier. Lorsqu'ils sont exclusivement en ligne, mettre l'adresse complète de la page (et non du site) entre les signes < et >.

Mucchielli L., 2007, « Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée », *Socio-logos*, n° 2, En ligne : <<http://socio-logos.revues.org/document79.html>>, Consulté le 12 mars 2010.

Quand les informations sur l'auteur et/ou la date du texte sont absentes :

Anonyme, sans date, « La pauvreté augmente à nouveau », *Observatoire des inégalités*, En ligne : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1216&id_mot=30>, consulté le 12 mars 2010. »

SOUTENANCE ORALE

Résumé/Objectif :

Cette note de problématique fait l'objet d'une soutenance orale en fin d'année d'une quarantaine de minutes. Le jury est composé de l'enseignant référent pendant le stage, du tuteur ou d'un représentant de la structure d'accueil.

Au cours de cette soutenance, l'étudiant dispose d'une dizaine de minutes pendant lesquelles il synthétise les points importants de son écrit. Il traite d'une question qu'il a choisi

d'approfondir, ou de développer à l'oral tel que des éléments d'argumentation concernant certains points peu ou pas assez exploités lors de l'écrit. L'étudiant doit être aussi capable d'analyser son écrit avec du recul.

Suite à cette présentation, les deux membres du jury prennent la parole (20 minutes) pour réfléchir avec l'étudiant, l'amener à approfondir certains aspects théoriques et réfléchir à la mise en perspective (enseignants de la formation) et pratiques (tuteurs). L'étudiant est également invité à réfléchir sur les compétences mises en oeuvre lors du stage à partir du document d'évaluation rendu par le tuteur.

Modalités d'évaluation de l'UE 6

Régime général :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 6.1), une note de stage (ECUE 6.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 6.2 oral).

Régime dérogatoire :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 6.1), une note de stage (ECUE 6.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 6.2 oral).

Rattrapage régime général et dérogatoire :

A l'issue d'une soutenance orale en présence du tuteur, trois notes seront attribuées à l'étudiant : une note pour son dossier écrit (ECUE 6.1), une note de stage (ECUE 6.2 écrit, également dupliquée sur l'ECUE 5.2), une note d'oral (ECUE 6.2 oral).

